



# Accidents de la route... Tous concernés !

## L'ANUAR, une mission de protection !

Membre du Conseil National de la Sécurité Routière (C.N.S.R.), l'ANUAR est une association nationale régie par la loi du 1er juillet 1901. Au service des victimes de la rue et de la route, l'ANUAR s'est donnée pour principale mission la **protection des intérêts juridiques et Médicaux-légaux des victimes**. En tant que membre du Conseil National de la Sécurité Routière, l'ANUAR est aussi très active en amont, afin de proposer au gouvernement des mesures en faveur de la Sécurité Routière et de procéder, avec tous les services et institutions requis à l'évaluation des actions engagées.

## Service Assistance Conseils

La victime ou ses proches bénéficient d'un service d'assistance et de conseils, quelle que soit la gravité de l'accident (corporel et/ou matériel). Un avocat et des experts en assurances aident rapidement les adhérents de l'ANUAR à faire valoir leurs droits auprès des sociétés d'assurances, afin d'obtenir une juste réparation de leurs

préjudices. Les victimes disposent ainsi d'informations claires et objectives sur les orientations à donner à leur dossier, en particulier sur la question des expertises médicales.

## Elargir le plan d'actions !

### Soutenir la rééducation fonctionnelle...

Le centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles «Le Grand Feu», créé sous l'égide de l'ANUAR permet à ses adhérents d'être pris en charge par une équipe spécialisée.

### Aider les victimes à reprendre le volant...

Partie du constat qu'il était important pour une victime d'accident de la route de ne pas se sentir dépendante de son entourage pour ses déplacements, l'ANUAR a mis en place un partenariat avec une auto-école de Gironde. Cette initiative novatrice permet en effet de favoriser la formation à la conduite de personnes handicapées. Les adhérents de l'ANUAR bénéficient de conseils professionnels leur permettant de déterminer les solutions techniques adaptées à leur situation, avec l'aide notamment d'un ergothérapeute.

## Une cotisation utile pour vous et pour les autres... Déductible des impôts !

La cotisation annuelle individuelle et familiale s'élève à 40 € seulement et est déductible des impôts. Elle vous permet de bénéficier gratuitement du Service Assistance Conseils en cas d'accident de la route et de soutenir l'association dans son aide aux victimes.

## Pour en savoir plus

### ANUAR

5, Avenue Sorignet - 17750 ETAULES  
Tél : 05 46 39 29 54  
Courriel : [anuar.asso@wanadoo.fr](mailto:anuar.asso@wanadoo.fr)  
[www.anuar17.fr](http://www.anuar17.fr)

### Le Grand Feu

Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles  
74, rue de la Verrerie – BP 2021  
79011 NIORT CEDEX 09  
Tél : 05 49 32 39 39  
[www.centre-reeducation.fr](http://www.centre-reeducation.fr)